



CDD TERMINE EMPLOI DANS UN AUTRE SERVICE

Par **moa972**, le **12/11/2014** à **19:43**

Bonjour
je travaille depuis un an pour une structure qui a différents services distincts.
mon contrat en cdd à mi-temps d'un an s'est fini le 31 octobre. Mon salaire m'a été viré normalement.
A ce jour, je travaille pour un autre service qui ne m'a pas fait signé de contrat les responsables étant absents.
je n'ai pas perçu de solde de tout compte mais selon la comptable ça ne devrait tarder.
Ma question suis-je en CDI ? Dois-je signer l'autre contrat et si oui doit-il être en cdd?
Dois-je accepter le solde de tout compte quand il me sera proposé?
l'autre poste est un temps plein en 35h et je travaille depuis 1 er novembre
merci

Par **Lag0**, le **13/11/2014** à **07:48**

Bonjour,
En France, seul le CDI à temps plein peut se passer d'écrit (sauf obligation faite par la convention collective applicable). Donc sans contrat écrit, vous êtes bien en CDI à temps plein.

Par **moisse**, le **13/11/2014** à **09:10**

Bonjour,
[citation]Ma question suis-je en CDI ?[/citation]
Oui dans le secteur privé, non dans le secteur public.

Par **moa972**, le **18/11/2014** à **11:10**

Merci